

contact : Michèle Entremont  
☎ 04.50.88.18.49

## Les contrôles à l'introduction obligatoires en Haute-Savoie - 2008/2009 -

Les contrôles à l'introduction sont à la charge des éleveurs. Toutefois, le Conseil Général de Haute-Savoie prend en charge 44% du montant HT des analyses LIDAL.

### **Tarif vétérinaire :**

Tarifs HT conventionnés établis lors la convention bipartite (éleveurs, vétérinaires) du 2 octobre 2008 :

	tuberculination + prise de sang *	prise de sang * bovin	prise de sang ovin ou caprin
1 <sup>er</sup> animal	19.34 €	12.30 €	6.66 €
2 <sup>eme</sup> et suivant	6.28 €/bovin	6.28 €/ bovin	2.69 €/ovin ou caprin
déplacement	0.51 € / km parcouru		

\* une seule prise de sang pour la brucellose et l'IBR

### **Tarif analyses LIDAL :**

Le montant indiqué entre parenthèse tient compte de l'aide financière du Conseil Général (44% du montant HT) :

	bovins	ovins, caprins
Brucellose	10.58 € HT (soit 5.88 € HT) par animal	
IBR	14.91 € HT (soit 8.28 € HT) par animal	--

*Conception & réalisation : Isabelle Drouet (source : GDS, DDSV, LIDAL) – VIS1DO093 – 11.2008*